

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de la
jeunesse et des sports

Arrêté du 22 SEP.2020

modifiant l'arrêté du 8 janvier 2019 portant désignation des représentants du personnel au comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés de la jeunesse et des sports

Le ministre de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n°2014-1228 du 22 octobre 2014 relatif à certains comités techniques institués au sein des départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret n°2018-406 du 29 mai 2018 relatif à différents comités techniques et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail placés auprès des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, des affaires sociales, de la santé, du travail et de l'emploi;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 portant composition du comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2019 portant désignation des représentants du personnel au comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés de la jeunesse et des sports ;

Arrêtent :

Article 1er

Dans la liste des membres siégeant au titre de SUD en qualité de suppléant mentionnée à l'article 1er de l'arrêté du 08 janvier 2019 :

Les mots « Mme Amandine VIDAL, DDCS Somme » sont remplacés par les mots « Mme Anne CAPRON, INSEP »

Article 2

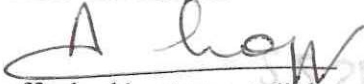
Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *bulletin officiel* du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le **22 SEP. 2020**

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Pour le ministre et par délégation :

Armelle CHAPPUIS



Cheffe du département dialogue social,
expertise juridique et statutaire

La ministre déléguée auprès du ministre en charge des sports

Pour la ministre et par délégation :

Armelle CHAPPUIS

Cheffe du département dialogue social,
expertise juridique et statutaire

